



Employeur fait appel et j'hésite à faire un appel incident

Par **prudent57**, le **11/10/2012 à 18:08**

Bonjour,rrnrnJ'ai gagné aux Prud'hommes il y a presque 1 mois 22 000 euros.rnL'employeur me propose 15 000 euros sinon il fait appel.rnJe sais que l'employeur est obligé de me payer 6 000 euros sans délai car j'ai plus de 6 ans d'ancienneté.rnrnSachant aussi que j'ai fais une dépression à cause de cette société il y a 2 ans, je suis vraiment motivé à poursuivre en appel même si cela prendra 2 ans de plus.rnrnAprès avoir longuement fouiné sur internet pour prendre une décision, je suis tombé sur "l'appel incident". En supposant que je me prononce en "appel incident" après "l'appel principal" de mon ex-employeur... quels sont les suites juridiques possibles à cette histoire ?rrnPuis-je gagner davantage ?rnL'employeur peut-il faire témoigner des salariés en appel en supplément du dossier rendu en première instance ? (il s'agirait de faux témoignages mais ils en sont capables).rrnD'avance merci.rnPrudent.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2012 à 18:25**

Bonjour,rrnrnFaire témoigner des employés, il le peut mais ce n'est pas certain que les juges en tiennent compte puisque entre l'employeur et ses salariés il y a un lien d'autorité. Votre avocat n'aura aucun mal à faire récuser ces témoignages.

Par **pat76**, le **11/10/2012 à 18:41**

BonjourrrnrnVous pourrez modifier vos demandes en appel. Votre avocat vous

conseillera.
Pour les témoignages le juge d'appel qui sera un professionnel demandera à l'employeur pourquoi il n'a pas fait état de ces témoignages devant le Conseil des Pruhommes.

Par **prudent57**, le **11/10/2012 à 18:55**

Bonjour,
Et concernant l'aspect financier ?
En tout cas merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **12/10/2012 à 13:47**

Bonjour
Si vous estimez devoir formuler de nouvelles demandes financières en appel, vous en avez le droit à partir de l'instant où vous pouvez les justifier.